



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL**

Conseil du **27 juin 2016**

Délibération n° 2016-1297

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Insertion par l'activité économique - Attribution de financement et subvention à l'association Médialys - Année 2016

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

**Rapporteur** : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 7 juin 2016

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 29 juin 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mmes Piantoni, Ait-Maten, Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, M. Gascon, Mme Geoffroy, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Hémon, Huguet, Mme Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhrlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à M. Kimelfeld), MM. Abadie (pouvoir à M. Grivel), Galliano (pouvoir à M. Colin), Charles (pouvoir à Mme Baume), Artigny (pouvoir à M. Hémon), Bravo (pouvoir à Mme Pietka), Butin (pouvoir à Mme Laurent), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Genin (pouvoir à M. Millet), Havard (pouvoir à M. Guillard), Mme Hobert (pouvoir à Mme Piantoni), M. Kabalo (pouvoir à M. Bret), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), M. Roche (pouvoir à M. Suchet).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Roustan.

**Conseil du 27 juin 2016****Délibération n° 2016-1297**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Insertion par l'activité économique - Attribution de financement et subvention à l'association Médialys - Année 2016**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Direction de l'insertion et de l'emploi

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 2 juin 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Médialys est une association qui a été créée en 2006 à Lyon, en application de la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 relative à la cohésion sociale. Son objet est de favoriser le retour à l'emploi par un parcours articulant formation, emploi en contrat aidé et suivi socio-professionnel.

La création de cette association est intervenue à partir d'un diagnostic établi par les services de transports collectifs. Ce diagnostic relevait l'importance des comportements d'incivilité, du sentiment d'insécurité et de tension croissant, situation prenant notamment sa source dans la fragilité du tissu économique et la situation de sous-emploi chronique frappant certains publics.

Un premier dispositif "Présence" a alors été mis en place afin de favoriser la "montée porte avant" et la vérification préventive des titres de transport. Il a d'abord été déployé par Emploi pour le Rhône, à travers le recrutement de 62 salariés en insertion. Cette activité a été reprise, en juin 2009, par l'association Médialys qui propose aujourd'hui plus de 200 postes d'agents de médiation, d'information et de service (AMIS) sur l'ensemble du réseau de transports en commun de l'agglomération lyonnaise géré par le Syndicat mixte des transports pour l'agglomération lyonnaise (SYTRAL).

L'association Médialys sollicite un financement de la part de la Métropole de Lyon au titre de son intervention auprès de publics précaires par un encadrement et un accompagnement renforcés pour permettre leur retour à l'emploi durable.

**a) - Objectifs de la Métropole de Lyon**

Par délibération du Conseil n° 2015-0939 du 10 décembre 2015, la Métropole a adopté le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e) pour la période 2016-2020. Il se décline au travers de 3 orientations qui se donnent pour ambition de :

- développer l'offre d'insertion par les entreprises,
- construire une offre de service orientée vers l'accès à l'activité des bénéficiaires,
- porter un projet commun pour un territoire métropolitain exemplaire.

L'objet de cette délibération est de répondre prioritairement aux 2 premières orientations de ce programme en proposant une activité salariée aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) dans le cadre d'un contrat aidé devant leur permettre d'acquérir ou de réacquérir les compétences nécessaires à la reprise d'un emploi pérenne. Au-delà de cet emploi proposé pour une durée maximale de 2 ans (5 ans pour les personnes de plus de 50 ans ou reconnues travailleurs handicapés), un accompagnement social et professionnel doit permettre de faciliter cette insertion.

Pour ce faire, la Métropole soutient les structures d'insertion par l'activité économique sur 2 volets :

- l'aide à l'emploi, via le dispositif de contrat aidé, pour le recrutement de bénéficiaires du RSA,
- l'accompagnement dans l'emploi des personnes allocataires du RSA.

L'aide versée par la Métropole, au titre de l'aide à l'emploi (contrats aidés ou aide au poste), correspond à 88 % du montant du RSA pour une personne seule, soit 461,72 € mensuels depuis le 1er avril 2016. Elle est versée sur présentation de la fiche de paie et ajustée en fonction de la présence du salarié.

Le soutien à l'accompagnement renforcé dans l'emploi des allocataires du RSA est un financement complémentaire apporté directement aux structures. Ce financement permet de disposer de conseillers d'insertion professionnelle et de l'encadrement technique adapté au sein des structures employeurs, qui ont la mission d'accompagner spécifiquement le bénéficiaire du RSA dans ses démarches d'insertion aussi bien professionnelles que sociales.

L'objectif de cet accompagnement est de valoriser l'expérience professionnelle et favoriser l'accès à l'emploi de manière durable.

#### **b) - Compte rendu d'activité pour l'année 2015 et bilan**

Par délibération du conseil n° 2015-0302 du 11 mai 2015, la Métropole a attribué une subvention d'un montant de 810 000 € au profit de l'association Médialys pour son fonctionnement en 2015, ainsi qu'un montant de 720 000 € au titre du financement des contrats aidés.

Médialys propose des contrats aidés à plus de 280 bénéficiaires du RSA de la Métropole par an (150 en file active), et permet ainsi de développer une expérience professionnelle doublée d'un accompagnement renforcé pour accroître les compétences professionnelles de ces personnes et lever les freins périphériques à la reprise d'emploi, notamment d'ordre social.

En 2015, 69 bénéficiaires ont trouvé, suite à cette expérience, un emploi de plus de 3 mois ou une formation longue souvent qualifiante. Plus de 1 000 mesures d'insertion ont pu être déclenchées notamment par l'intermédiaire d'ateliers de recherche d'emploi et de formations de préparation à l'emploi.

L'action menée par cette structure est particulièrement reconnue par les utilisateurs du réseau de transport commun lyonnais (82 % connaissent le dispositif AMIS et 87 % estiment leur présence utile voire indispensable).

#### **c) - Programme d'actions et budget prévisionnel pour l'année 2016**

Le programme d'actions 2016 a pour objectifs de proposer une offre d'insertion équivalente à 150 postes de travail en insertion (sur les 200 offerts) et un accompagnement renforcé à des publics essentiellement allocataires du RSA leur permettant d'avoir une expérience professionnelle valorisable sur le marché du travail.

L'association sollicite le soutien de la Métropole à hauteur de 810 000 € dont 610 000 € au titre de ses missions permettant de remettre à l'emploi des personnes en insertion (recrutement en contrat aidé et encadrement adapté) et 200 000 € pour l'accompagnement renforcé proposé au public en insertion très largement constitué de bénéficiaires du RSA. Ce dernier montant sera proposé lors d'une prochaine délibération présentant l'ensemble des financements alloués dans le cadre des fonds sociaux européens gérés par la Métropole, qui permettra ainsi de percevoir une recette équivalente.

En complément de cette subvention, s'ajoutent 718 000 € au titre du financement des contrats aidés par la Métropole en 2016 pour le recrutement de bénéficiaires du RSA.

Le financement proposé de la part de la Métropole se décline de la manière suivante ; l'Etat intervenant à hauteur de 1 189 000 € au titre des contrats aidés et le SYTRAL à hauteur de 1 020 000 €.

Dépenses	en K€	Recettes	en K€
charges de personnel permanents	1 076	Métropole de Lyon - fonctionnement	610
salariés en insertion	2 916	Métropole de Lyon - FSE	200
services extérieurs dont locaux	518	Métropole de Lyon - Aide aux contrats aidés	718
impôts et taxes	114	État - Aide aux contrats aidés	1189
		État - Politique de la ville	10
		Transdev	66
		prestations de service	70
		Keolis	533
		SYTRAL	1020
		projet européen IGETADAPT	15
		Autres, dont dons en nature	193
<b>Total</b>	<b>4 624</b>	<b>Total</b>	<b>4 624</b>

Il est donc proposé au Conseil de procéder à l'attribution, au profit de l'association Médialys, pour l'année 2016 :

- d'une subvention de fonctionnement de 610 000 €,
- d'un montant de 718 000 € au titre du financement des contrats aidés ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

a) - l'attribution de son soutien au profit de l'association Médialys :

- d'un montant de 610 000 € au titre de la subvention de fonctionnement pour l'année 2016,
- d'un montant de 718 000 € au titre du financement des contrats aidés,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et l'association Médialys définissant, notamment, les conditions d'utilisation de la subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

**3° - Les montants** à payer seront imputés sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 6574 - fonction 444, opération n° 0P36O4878A pour 610 000 € et compte 65671 - fonction 444, opération n° 0P36O3564A pour 718 000 €.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 29 juin 2016.**